




SOCOTEC

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Annexe 01 RAP-E-LV-X-01 (FR) : Liste des tableaux contrôlés

Tableau (dénomination)	Schéma (réf. et date de réalisation/version)	Isolement (MΩ)
TD 1 (en haut à droite)	-	12,65
TD 2 (en haut à gauche)	-	-
TD cave	-	-
TD "commun" Gites (premier placard gite à gauche)	-	-

Informations générales

- a) Aucune installation gaz, pour laquelle des infractions à la présente inspection sont constatées lors du contrôle de conformité avant la mise en usage, ne peut être mise en service.
- b) Les résultats s'appliquent uniquement aux travaux spécifiés dans la demande. La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale et uniquement avec l'accord écrit de l'organisme et du demandeur.
- c) Le présent rapport décrit l'installation au moment du contrôle et ne laisse en rien présager de son évolution.
- d) Lorsqu'une visite complémentaire s'avère nécessaire, il y a lieu de nous convoquer avant la mise en usage de l'installation.
- e) Le contrôle se limite aux parties normalement visibles et accessibles de l'installation décrite en en-tête du rapport ou par les plans / croquis de l'installation.
- f) Les notes hors cadre de visite sont données à titre d'information. Elles n'influencent pas la conclusion finale du rapport.
- g) Le rapport d'avertissement urgent est considéré comme une annexe au présent rapport. Ce document ne peut donc être délivré à lui seul.
- h)  Les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.